

Conformément à l'art. 30 de l'Ordonnance du 7 décembre 2007 sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG ; RS 732.17), la commission compétente remet au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et aux propriétaires d'installations tenus de verser une contribution le rapport annuel suivant :

R A P P O R T A N N U E L

2012

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires
Secrétariat
ATAG Organisations économiques SA
Case postale 1023
3000 Berne 14

Tél. 031 380 79 61 Fax 031 380 79 43
info@stillegungsfonds.ch / www.stillegungsfonds.ch

TABLE DES MATIÈRES	1
1. FONDS DE DÉSAFFECTATION POUR LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES	2
2. PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION	2
3. ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE DÉSAFFECTATION	2
3.1 Commission	3
3.2 Bureau	3
3.3 Organe de révision	3
3.4 Comité Placements	4
3.5 Comité Coûts	4
3.6 Autorité de surveillance	4
4. ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS	5
4.1 Commission	5
4.2 Bureau	7
4.3 Comité Placements	8
4.4 Comité Coûts	9
5. COÛTS DE LA DÉSAFFECTATION	10
5.1 Bases juridiques, paiements effectués	10
5.2 Incertitude concernant les coûts / étude des coûts 2011	11
6. CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS	11
6.1 Contributions 2012	11
6.2 Vue d'ensemble des versements	12
7. PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS	13
7.1 Stratégie de placement	13
7.2 Dépositaire central et gestionnaires de fortune	14
8. SITUATION GÉNÉRALE DU FONDS DE DÉSAFFECTATION	15
Tableaux du rendement global / Indice des prix à la consommation	16
9. L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012	18
9.1 L'évolution des marchés financiers en 2012	18
9.2 Résultat des placements	18
10. RAPPORT ANNUEL ET COMPTES ANNUELS 2012	19
COMPTES ANNUELS	
Bilan au 31 décembre 2012	
Compte de résultats et du fonds 2012	
Annexe aux comptes annuels 2012	
RAPPORT DE RÉVISION	

1. FONDS DE DÉSAFFECTATION POUR LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires a été institué le 1^{er} janvier 1984 comme organisme de droit public doté de sa propre personnalité juridique, avec siège à Berne. Il assure le financement de la désaffectation et du démantèlement d'installations nucléaires mises à l'arrêt définitif, ainsi que de la gestion des déchets radioactifs qui en résultent (coûts de gestion). Les dispositions légales déterminantes ressortent de la loi sur l'énergie nucléaire (LENu, RS 732.1) et de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires OFDG (RS 732.17).

Fondation, but et base juridique

2. PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION

Sont assujetties au fonds les installations nucléaires suivantes :

Propriétaires tenus de verser une contribution

- Beznau I et II (Axpo Power SA) – CNB
- Mühleberg (BKW FMB Energie SA) – CNM
- Gösgen (Kernkraftwerk Gösgen-Däniken SA) – CNG
- Leibstadt (Kernkraftwerk Leibstadt SA) – CNL
- Zwiilag (Dépôt intermédiaire de Würenlingen SA)

3. ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE DÉSAFFECTATION

Conformément à l'article 20 de l'OFDG, les organes du fonds sont la commission, le bureau et l'organe de révision. Les membres de la commission et de l'organe de révision sont nommés par le Conseil fédéral pour une période de quatre ans. Le bureau est désigné par la commission.

Commission, bureau et organe de révision

3.1 Commission

Le Conseil fédéral a nommé les personnes suivantes en qualité de membres de la commission pour la législature 2012 - 2015 :

- Walter Steinmann, Office fédéral de l'énergie, **président**
- Kurt Rohrbach, BKW FMB Energie SA, **vice-président**
- Rolf Bösch, Axpo Holding SA
- Raymond Cron, ing. dipl. EPF/SIA
- Jacqueline Demierre, représentante des consommatrices et des consommateurs
- Stephan W. Döhler, Axpo Power SA
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances
- Roland Hengartner, avocat
- Michaël Plaschy, Alpiq Suisse SA

Membres de la commission

3.2 Bureau

Le bureau est domicilié auprès d'ATAG Organisations économiques SA, Berne.

- Max Zulliger, secrétaire général
- Peter Gasser, secrétaire adjoint / controlling
- Evelyne Müller (secrétariat)
- Carla Bertei (comptabilité)

Membres du bureau

3.3 Organe de révision

Le Conseil fédéral a nommé l'organe de révision suivant pour la législature 2012 - 2015 :

- PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Organe de révision

3.4 Comité Placements

La commission a nommé les personnes suivantes en qualité de membres du comité Placements pour la législature 2012 - 2015 :

- Roland Hengartner, avocat, **président**
- Hans-Peter Binder, Office fédéral de l'énergie
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances
- Peter Enderli, Axpo Services SA
- Beat Grossenbacher, BKW FMB Energie SA
- Lukas Oetiker, Alpiq Management SA
- Michael Sieber, Axpo Power SA

**Membres du comité
Placements**

3.5 Comité Coûts

La commission a nommé les personnes suivantes en qualité de membres du comité Coûts pour la législature 2012 - 2015 :

- Raymond Cron, ing. dipl. EPF/SIA, **président**
- Felix Altorfer¹⁾, IFSN
- Jacqueline Demierre, représentante des consommatrices et des consommateurs
- Philipp Hänggi, swissnuclear
- José Rodriguez, Office fédéral de l'énergie
- Mathias Spicher, Seco
- Tony Williams, Axpo Power SA
- Piet Zuidema, Nagra

**Membres du comité
Coûts**

¹⁾ jusqu'au 31.12.2012

3.6 Autorité de surveillance

- Office fédéral de l'énergie, Michael Aebersold

Surveillance par l'OFEN

4. ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS

4.1 Commission

La commission administrative a tenu deux réunions au cours desquelles elle a notamment traité les objets suivants :

Rythme des réunions

Réunion de printemps (mai 2012)

Thèmes principaux traités

- Approbation du rapport annuel et des comptes annuels 2011 à l'intention du Conseil fédéral.
- Approbation du système de contrôle interne (concept SCI) actualisé établi selon dispositions du droit des sociétés anonymes.
- Réception d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats des placements.
- Décision relative à la revue de la stratégie de placement par le comité Placements.
- Réception d'une information concernant la procédure relative à la prochaine révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG).
- Décision relative à la vérification par PricewaterhouseCoopers SA de la reprise correcte des coûts de l'étude des coûts 2011 dans le modèle mathématique.
- Réception d'une information sur des procédures en cours et annoncées concernant la centrale nucléaire de Mühleberg et décision qu'une évaluation relative à d'éventuels paiements complémentaires dans le fonds ne sera possible qu'en présence d'un jugement du Tribunal fédéral sur l'autorisation d'exploitation.
- Réception d'une information selon laquelle, dans la perspective de la fixation définitive des contributions pour la période 2012 - 2016 (novembre 2012), une modification du règlement sera nécessaire afin de fixer des contributions annuelles uniformes durant la période d'exploitation restante, dans le sens des dispositions de l'ordonnance.
- Réception d'une information selon laquelle, dans le cadre de l'étude des coûts 2011, une feuille d'information avec une récapitulation des chiffres du fonds est préparée pour mise en ligne sur le site Internet et est soumise à la commission par voie de circulaire pour approbation.

- Réception d'une information de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (centrale d'achat de la Confédération), selon laquelle le fonds de désaffectation n'est pas soumis à la loi sur les marchés publics (LMP) et l'ordonnance sur les marchés publics (OMP) n'est pas applicable.
- Prise de connaissance de l'exercice des droits de vote des actionnaires en 2011 au nom du fonds de désaffectation.

Réunion d'automne (novembre 2012)

- Réception d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats des placements.
- Réception du rapport du comité Placements sur la revue de la stratégie de placement, réalisé sur mandat de la commission.
- Approbation d'une modification du règlement fixant des contributions annuelles uniformes durant la période d'exploitation restante, dans le sens des dispositions de l'ordonnance.
- Prise de connaissance des restrictions actualisées sur les placements «Liste d'entrepreneurs» (art. 16, al. 1 OFDG).
- Approbation des principes de gouvernance.
- Réception de la prise de position de l'IFSN sur l'étude des coûts 2011 sur les coûts de désaffectation et de gestion des installations nucléaires en Suisse.
- Réception du rapport du comité Coûts à la commission concernant la vérification de l'étude des coûts 2011.
- Approbation des contributions fixées pour la période 2012 - 2016.
- Décision relative à la publication de l'étude des coûts vérifiée, sur la base de la loi sur la transparence (LTrans).
- Décision relative à la centrale nucléaire de Mühleberg concernant le paiement des contributions dans le cas où la limitation de la durée d'exploitation ne serait pas levée de manière juridiquement valable d'ici au 28 juin 2013.
- Réception d'une information concernant l'état d'avancement des travaux du groupe de projet « Révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG) » mis en place par l'OFEN.

- Réception de la démission de Monsieur Rolf Bösch en tant que membre de la commission, suite à son départ à la retraite le 30 juin 2013 ; prise de connaissance du lancement du processus d'élection par le Conseil fédéral de son remplaçant, Monsieur Martin Schwab, CFO d'Axpo.
- Actualisation du catalogue existant des risques.
- Approbation du budget indicatif des coûts 2013, comprenant les postes organes/instances, bureau, Office fédéral de l'énergie, mandats et conseils externes, mandat du président de la commission Placements, contrôle des investissements, organe de révision et autres.

Décisions par voie de circulaire

- Décision relative à l'attribution d'un mandat au président du comité Coûts pour le suivi de l'étude des coûts 2011 (*janvier 2012*).
- Décision relative à la mise en ligne sur le site Internet d'une fiche d'information sur l'étude des coûts 2011 et les conséquences pour les fonds (*juin 2012*).

4.2 Bureau

Au cours de l'exercice sous revue, le bureau s'est occupé principalement de la préparation des réunions et des travaux de suivi correspondants. Globalement, le bureau a préparé pour la commission, le comité Placements et le comité Coûts quelque 180 objets de discussion pour les deux fonds (année précédente : environ 170), a mis en œuvre des décisions pour le compte de la commission, a réalisé des mandats pour le compte des comités et a rédigé ou réuni les bases nécessaires pour les prises de décision respectives. Le bureau a également été mis à contribution pour la révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG). Il a participé à des séances du groupe de projet révision de l'OFEN et a effectué des calculs pour le compte de celui-ci. Après que la commission a introduit un système de contrôle interne (SCI selon les dispositions du droit des sociétés anonymes) et effectué une évaluation des risques sur la base du catalogue des risques approuvé préalablement, le bureau devait encore élaborer, durant l'exercice sous revue, les principes de gouvernance à l'attention de la commission. La charge de travail du bureau est restée stable dans les domaines de la comptabilité, des finances et des contrôles. A la fin de l'exercice, environ 40 comptabilités de titres ont été inté-

Activités principales du bureau pendant l'exercice

grées dans le grand livre des deux fonds.

4.3 Comité Placements

Le comité Placements s'est réuni pour quatre réunions ordinaires ainsi que pour une retraite. Dans le cadre de la retraite, il a effectué une revue approfondie de la stratégie de placement, sur mandat de la commission. Lors des réunions ordinaires il a pris connaissance, comme l'année précédente, des rapports détaillés de gestionnaires de fortune sélectionnés concernant la gestion de fortune et s'est fait régulièrement informer par les experts des marchés financiers concernant l'évolution de ceux-ci. Il a également pris connaissance régulièrement des rapports du contrôleur des investissements concernant les gestionnaires de fortune et l'évolution de la fortune.

Stratégie de placement réexaminée

Le comité a suivi attentivement la crise de la dette, après que l'année de placement 2012 avait commencé avec un sentiment négatif des investisseurs et qu'une possible sortie de la Grèce de la zone euro et un possible éclatement de l'euro a eu des effets négatifs sur les marchés des capitaux. Il s'est également penché sur d'autres facteurs de l'économie mondiale : faibles bilans des banques, diminution du taux de croissance de l'économie chinoise et menace de mur budgétaire aux Etats-Unis. Malgré ces facteurs, il a maintenu la stratégie de placement fixée par la commission, ce qui a finalement donné lieu à un rendement positif de 9,63% durant l'année de placement.

Le comité s'étant fixé comme objectif de ramener progressivement à la position stratégique neutre les placements alternatifs, il a examiné de nombreuses possibilités de placement pour cette catégorie de placements. Aucune des variantes examinées ne répondait toutefois aux attentes du comité. Comme cette catégorie de placements se trouvait dans la fourchette stratégique, le comité ne voulait pas non plus effectuer des investissements sous la pression. Il a par conséquent décidé d'examiner à nouveau, l'année suivante, différentes possibilités de placement et de n'investir dans cette catégorie que lorsque les exigences élevées de l'organe seront satisfaites.

Les différentes catégories de placement se trouvant proche de la position stratégique neutre, durant l'exercice sous revue, il n'y a pas eu de rééquilibres. De petits écarts par rapport à la position neutre ont été corrigés lors de l'investissement des contributions annuelles des exploitants aux fonds.

L'évaluation régulière des risques de placement (risques liés au marché et autres risques) a été poursuivie durant l'année sous revue. Dans ce but, le comité a fait établir par le contrôleur des investissements un rapport spécial

sur les risques de placement liés à des gestionnaires de fortune sélectionnés ainsi qu'un « Heat Map Risques de placement ». Le comité réétudiera ce dernier durant le prochain exercice.

La décision prise il y a plusieurs années déjà de renoncer, dans toute la mesure du possible, au prêt de titres, a été étendue durant l'exercice sous revue. Ainsi, les gestionnaires de placements indirects ont également été enjoins de renoncer à tout prêt de titres. Les gestionnaires ont respecté cette injonction à de rares exceptions près, ce qui a finalement conduit à une nouvelle réduction des risques dans la gestion de fortune. Par ailleurs, le comité s'est fait informer des chiffres de rendement et de risques des différents gestionnaires de fortune. Il n'a pas constaté de nécessité d'agir dans l'immédiat, sur la base de ces informations.

La décision déjà prise antérieurement de réduire au minimum les engagements dans les pays PIIGS (Portugal, Irlande, Italie, Grèce, Espagne) en raison de l'abaissement de leur note par les agences de notation, a été maintenue inchangée.

4.4 Comité Coûts

Conformément à l'OFDG, les coûts de désaffectation des centrales nucléaires doivent être calculés et contrôlés périodiquement. Les coûts ainsi déterminés servent de base au calcul des contributions que les propriétaires d'installations nucléaires doivent verser dans le fonds pendant la période de taxation.

L'étude des coûts (EC11) réalisée l'année précédente par les propriétaires des installations nucléaires a été vérifiée techniquement par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). Sur mandat de la commission, le comité Coûts s'est penché sur l'étude des coûts et la prise de position de l'IFSN sur l'étude des coûts, dans le cadre de trois séances de comité et d'une séance spécialisée. Dans un rapport détaillé à la commission, le comité a évalué l'étude des coûts et la prise de position de l'IFSN. Par ailleurs, il a recommandé à la commission d'utiliser l'EC11 comme base pour le calcul des contributions pour la période 2012 - 2016. Il a également formulé diverses recommandations dans la perspective de la réalisation de l'étude des coûts 2016 (EC16).

Actualisation de l'étude des coûts de désaffectation (EC11)

5. COÛTS DE DÉSAFFECTATION

5.1 Bases juridiques, paiements effectués

Les coûts de désaffectation englobent les coûts de toutes les activités nécessaires pour assurer l'arrêt définitif et le démantèlement des installations nucléaires, ainsi que la gestion des déchets radioactifs qui en résultent. Contrairement aux activités liées à la gestion des déchets radioactifs, la désaffectation n'entraîne aucun coût pour les exploitants des installations pendant le fonctionnement de celles-ci.

La fixation des coûts de désaffectation et des contributions que les exploitants doivent verser dans le fonds exige une base de calcul et donc une hypothèse sur la durée d'exploitation des centrales nucléaires. L'OFDG admet une durée d'exploitation de 50 ans pour les centrales nucléaires. La durée d'exploitation admise sert de base pour le calcul des coûts de désaffectation et du montant des contributions à verser. Elle est sans lien avec la durée d'exploitation effective des centrales nucléaires ni avec les décisions fondamentales de politique énergétique relatives à la future politique énergétique de la Suisse.

Conformément à l'art. 4, al. 1 OFDG, le montant prévisible des coûts de désaffectation est calculé tous les cinq ans pour chaque centrale nucléaire sur la base des données des propriétaires, la première fois lors de la mise en service de la centrale. Ces coûts sont également recalculés lorsqu'une installation nucléaire est définitivement mise hors service et lorsque des circonstances imprévues laissent présager un changement important des coûts (art. 4, al. 2 OFDG). Ces coûts sont calculés sur la base du programme de gestion des déchets et des connaissances scientifiques les plus récentes ainsi qu'en fonction des prix du moment (art. 4, al. 3 OFDG).

Le calcul des coûts est basé sur une estimation des coûts réalisée par les exploitants selon des critères uniformes et sur une vérification des bases techniques du calcul des coûts de la désaffectation effectuée par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN).

Selon les études des coûts 2011, les coûts de désaffectation des cinq centrales nucléaires suisses et du Zwiilag s'élèvent à 2,974 milliards de francs. Les études des coûts ont été vérifiées par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), avec l'appui d'experts externes, et ont été considérées comme réalistes.

Les prochaines études des coûts doivent être réalisées en 2016, parallèlement à une actualisation du programme de gestion.

**Coûts de désaffectation
/ étude des coûts 2011**

Tableau Vue d'ensemble des coûts de désaffectation sur la base de l'étude des coûts 2011

	CNB / CHF	CNG / CHF	CNL / CHF	CNM / CHF	Zwilag / CHF	Total / CHF
Total des coûts du fonds de désaffectation ¹⁾	809'000'000.--	663'000'000.--	920'000'000.--	487'000'000.--	95'000'000.--	2'974'000'000.--

¹⁾ Base : étude des coûts 2011, base de prix 2011

Les montants théoriques du fonds de désaffectation au 31.12.2012 déterminés sur la base de l'étude des coûts 2011 sont représentés dans le tableau « Evolutions effective et budgétisée du portefeuille après versements minimaux » (page 17).

5.2 Incertitude concernant les coûts / étude des coûts 2011

Incertaineté concernant les coûts / situation en matière de planification

Les coûts à couvrir par le fonds de désaffectation ne se présentent qu'après la phase dite d'après-exploitation. Celle-ci suit directement la mise hors service d'une centrale. Les coûts de la phase d'après-exploitation seront payés par les exploitants de leurs propres moyens. Dans ce but, les exploitants constituent des provisions correspondantes. Pendant la phase d'après-exploitation, qui dure environ 5 ans, on prépare notamment les travaux de désaffectation, qui dureront environ entre 9 et 14 ans, suivant la centrale. En raison de l'intervalle de temps important entre la mise hors service et la fin des travaux de désaffectation, les coûts déterminés dans le cadre de l'étude des coûts 2011 présentent une imprécision de -15% à +30%, conformément à l'état actuel de planification. Cette imprécision sur les coûts correspond aux normes usuelles dans l'ingénierie. Cette imprécision doit diminuer à mesure que les travaux de planification avancent.

6. CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS

6.1 Contributions 2012

La perception des contributions annuelles est basée sur la taxation approuvée par la commission pour la période de 2012 à 2016.

Contributions 2012

Si la valeur cible lors la mise hors exploitation d'une installation sera dépassée compte tenu de la créance du propriétaire vis-à-vis du fonds à la date de clôture de l'exercice et d'un rendement 5% jusqu'à la date de mise hors service, le propriétaire en question peut faire une demande de remboursement. La commission fixe les modalités de remboursement en tenant compte de la structure des placements.

Si la valeur effective par centrale nucléaire et par fonds est inférieure de 15% ou plus à la valeur déterminante fixée pendant deux années consécutives (date du bilan), la commission prend des mesures afin de combler l'écart en capital manquant dans un délai approprié.

Durant l'année sous revue, aucun propriétaire d'installation assujetti n'a adressé de demande de remboursement au fonds. Etant donné qu'aucune centrale nucléaire n'a franchi la limite inférieure pendant deux années consécutives, il n'a pas non plus été nécessaire de réajuster les contributions annuelles.

6.2 Vue d'ensemble des versements

Depuis les premiers versements dans le fonds (1985), les versements effectifs dans le fonds se présentent comme suit pour chaque propriétaire d'installation assujetti à la contribution, compte tenu des remboursements effectués.

Les versements de tous les propriétaires d'installations assujettis à la contribution

An- née	Versements en CHF des propriétaires d'installations assujettis à la contribution					
	Beznau I + II	Gösgen	Leibstadt	Mühleberg	ZWILAG	Total
1985	19'962'000	11'118'000	9'432'000	8'004'000		48'516'000
1986	9'981'000	5'559'000	4'716'000	4'002'000		24'258'000
1987	9'951'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000
1988	9'951'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000
1989	9'951'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000
1990	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000
1991	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000
1992	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000
1993	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000
1994	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000
1995	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000
1996	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000
1997	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000
1998	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000
1999	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000		18'449'000
2000	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000	485'000	18'934'000
2001	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000	485'000	18'934'000
2002	7'396'000	7'595'000	6'180'000	4'809'000	559'000	26'539'000
2003	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000
2004	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000
2005	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000
2006	0	0	0	0	0	0
2007	0	0	0	0	0	0
2008	-15'000'000	0	6'800'000	800'000	4'400'000	-3'000'000
2009	0	0	34'800'000	800'000	1'000'000	36'600'000
2010	0	0	7'800'000	800'000	1'000'000	9'600'000
2011	0	0	6'800'000	800'000	1'000'000	8'600'000
2012	18'800'000	9'600'000	13'300'000	22'100'000	2'200'000	66'000'000
1985 - 2010	216'381'000	157'058'000	217'199'000	155'203'000	12'947'000	758'788'000
Total des versements en CHF	758'788'000					

Beznau I + II :

Gösgen :

Leibstadt :

Mühleberg :

Zwilag :

La contribution pour l'année 2012 est basée sur les calculs pour la période de taxation 2012 - 2016.

La contribution pour l'année 2012 est basée sur les calculs pour la période de taxation 2012 - 2016.

La contribution pour l'année 2012 est basée sur les calculs pour la période de taxation 2012 - 2016.

La contribution pour l'année 2012 est basée sur les calculs pour la période de taxation 2012 - 2016.

En plus de la contribution ordinaire Mühleberg a effectué un versement volontaire (CHF 10 millions).

La contribution pour l'année 2012 est basée sur les calculs pour la période de taxation 2012 - 2016.

7. PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS

7.1 Stratégie de placement

Le fonds de désaffectation applique une stratégie de placement unifiée pour tous les propriétaires d'installations nucléaires.

Stratégie unifiée pour le fonds de désaffectation

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	0.0%	0.0%	5.0%
Obligations en CHF	25.0%	15.0%	35.0%
Obligations en monnaies étrangères (couvertes)	15.0%	10.0%	20.0%
Actions	40.0%	30.0%	50.0%
Placements immobiliers	10.0%	7.0%	13.0%
Placements alternatifs	10.0%	7.0%	13.0%
<i>Part en monnaies étrangères</i>	48.0%	30.0%	70.0%

La stratégie de placement définie en 2006 a été revue de manière approfondie durant l'exercice sous revue par le comité Placements, sur mandat de la commission. La commission est arrivée à la conclusion que la stratégie ne requiert aucune modification, jusqu'à nouvel avis.

Stratégie de placement inchangée

L'activité de placement est surveillée par le contrôleur des investissements (PPCmetrics SA). Celui-ci a présenté chaque trimestre un rapport détaillé sur la structure de la fortune, sur le respect des dispositions en matière de placements, sur la répartition de la fortune entre les mandats et sur les performances. De plus, le contrôleur des investissements a informé chaque mois le comité Placements, par le biais d'un rapport de synthèse, sur la situation et l'évolution de la fortune. Il a par ailleurs fourni son assistance à la commission, au comité Placements et au bureau pour les questions relatives à la gestion de la fortune.

Surveillance continue des placements par le contrôleur aux investissements

Conformément à l'organisation des placements, le comité Placements est compétent en matière de respect par les gestionnaires de fortune des directives sur les placements. Il a informé la commission, sur la base des rapports trimestriels du contrôleur des investissements, du fait que les directives sur les placements ont bien été respectées.

Comptes-rendus périodiques à la commission

7.2 Dépositaire central et gestionnaires de fortune

Le dépositaire central (Global Custody) est UBS SA à Zurich. Parallèlement **Global Custodian** à la garde des titres et aux travaux associés, il règle également les demandes en restitution d'impôts, gère la comptabilité des titres et fournit les bases nécessaires pour les rapports sur les placements.

Fin 2012, le placement de la fortune du fonds était confié aux gérants de fortune suivants :

Gestionnaires de fortune	Catégories/Sous-catégories
UBS SA, Zurich	Liquidités
Obligations :	
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en francs suisses indexées
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées (couvertes)
PIMCO (Schweiz) GmbH, Zurich/Dublin	Obligations en monnaies étrangères : Corporate Investment Grade, gestion active (couvertes)
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées sur l'inflation (couvertes)
Actions :	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Actions monde indexées
William Blair & Company, Zurich/Chicago	Marchés émergents, monde, gestion active
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Marchés émergents, monde, gestion passive
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Small and Mid Cap Europe, gestion active
PanAgora / Putnam, Boston	Small and Mid Cap Etats-Unis, gestion active
TimesSquare, New York	Mid Cap Etats-Unis, gestion active
Placements immobiliers :	
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers CH, gestion active
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers (couverts), gestion active
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers, gestion active
Placements alternatifs :	
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Hedge funds, gestion active (en liquidation)
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Hedge funds, gestion active
BlackRock Private Equity, Zurich	Fortune privée, gestion active
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères : Corporate Non-Investment Grade, gestion active
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Obligations en monnaies étrangères : obligations d'Etat de marchés émergents, gestion active

Fin 2012, environ 72% de la fortune du fonds (année précédente : 72%) était gérée de manière passive/indexée et environ 28% (année précédente : 28%) de manière active. La part en monnaies étrangères était de 45,9% et se situait ainsi à l'intérieur de la fourchette stratégique.

8. VUE D'ENSEMBLE DU FONDS DE DÉSAFFECTATION

Le total du bilan atteignait CHF 1'531'276'355 au 31.12.2012 (année précédente : CHF 1'337'987'475). Les créances des centrales se montaient à CHF 1'530'693'167 (année précédente : CHF 1'337'634'856). Le compte de résultats présente un bénéfice de CHF 127'058'311 (2011 : perte de CHF 1'608'347) pour l'exercice sous revue. Le rendement obtenu s'est élevé à +9,49% (2011 : -0,10%).

Total du bilan et rendement des placements

Les calculs du fonds de désaffectation se basent sur un rendement réel de 2% (rendement annuel de 5% ; renchérissement annuel de 3%). Cette hypothèse de calcul se fonde sur l'article 8, alinéa 5 OFDG. Compte tenu du taux effectif du renchérissement de -0,70% en 2012 et du rendement des placements indiqué ci-dessus, la fortune du fonds de désaffectation a enregistré, en 2012, un rendement réel de +10,19% (2011 : -0,32%). Depuis les premiers versements dans le fonds jusqu'à la fin de l'exercice sous revue, le rendement réel moyen obtenu atteint +3,10% par an. Fin 2012, il était ainsi supérieur de 1,10% au rendement réel de 2% déterminant pour les calculs relatifs au fonds de désaffectation.

Rendement réel déterminant

Evolutions effective et budgétisée du portefeuille en 2012

1.1.2012 - 31.12.2012	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées ¹	Différence
Rendement du portefeuille ² moins le renchérissement ³	+ 9,49% - 0,70%	+ 5,00% + 3,00%	+ 4,49% - 3,70%
= rendement réel du portefeuille	+ 10,19%	+ 2,00%	+ 8,19%

¹ Article 8, alinéa 5 de l'OFDG

² Rendement après déduction des frais / UBS SA, « Evolution effective du portefeuille » selon la méthode TWR

³ Indice des prix à la consommation ; source : Bloomberg/UBS SA (moyenne annuelle des indicateurs)

Evolutions effective et budgétisée du portefeuille de 1985 à 2012

1.1.1985 - 31.12.2012	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées ¹	Différence
Rendement du portefeuille ² moins le renchérissement ³	+ 4,56% (p.a.) + 1,46% (p.a.)	+ 5,00% (p.a.) + 3,00% (p.a.)	- 0,44% (p.a.) - 1,54% (p.a.)
= rendement réel du portefeuille	+ 3,10% (p.a.)	+ 2,00% (p.a.)	+ 1,10% (p.a.)

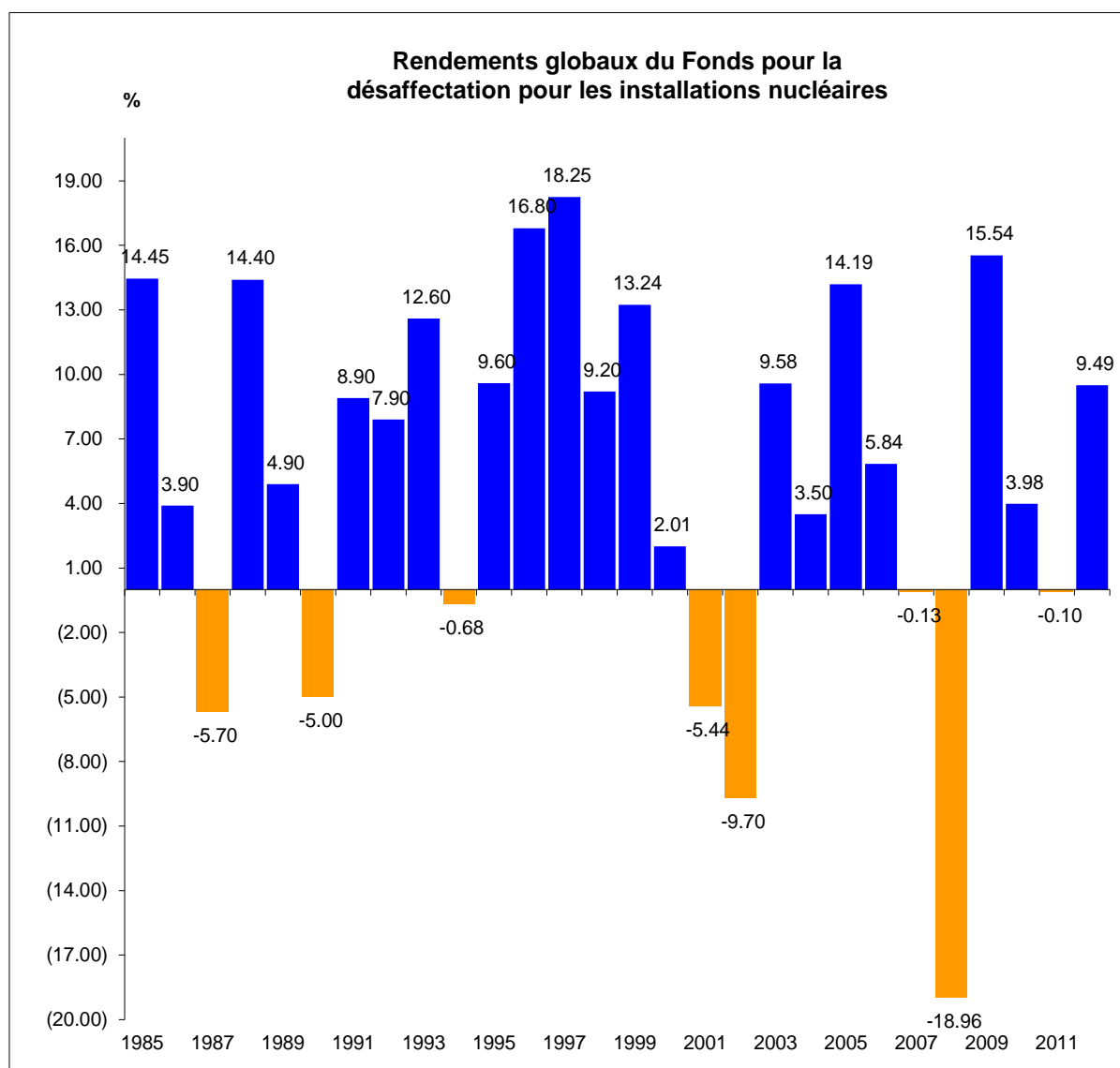
¹ Article 8, alinéa 5 de l'OFDG

² Rendement après déduction des frais / UBS SA, « évolution effective du portefeuille » selon la méthode TRI

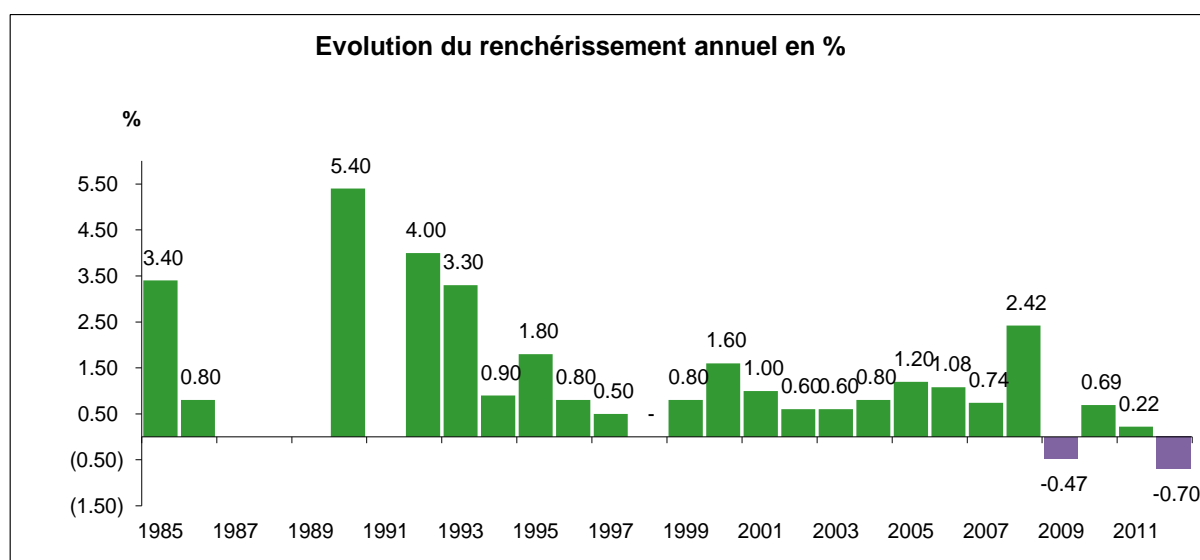
³ Indice des prix à la consommation ; source : Bloomberg/UBS SA (moyenne annuelle des indicateurs, non pondéré par le capital)

L'évolution annuelle du rendement global et du renchérissement figure en page 16.

Rendement global et renchérissement annuel



Rendement de 1985 - 2012: 4.56 % par an (après déduction des taxes; méthode TRI selon UBS SA)



Renchérissement 1985 - 2012: 1.46 % par an (Indice des prix à la consommation; source = Bloomberg/UBS SA)

Evolutions effective et budgétisée du portefeuille après versements minimaux¹

	CNB / CHF	CNG / CHF	CNL / CHF	CNM / CHF	Zwilag	Total / CHF
Montant théorique au 31.12.12 ¹ avec un rendement de 5%	475'500'000	341'000'000	402'100'000	310'100'000	15'400'000	1'544'100'000
Montant effectif au 31.12.12 ² selon rendement effectif	510'737'102	335'948'654	379'951'636	288'444'884	15'610'891	1'530'693'167
Excédent / sous-couverture	35'237'102	-5'051'346	-22'148'364	-21'655'116	210'891	-13'406'833
Excédent / sous-couverture ³	+7,41%	-1,48%	-5,51%	-6,98%	+1,37%	-0,87%

¹ Article 8, alinéa 5 OFDG, selon l'étude des coûts 2011

² Quote-part de chaque centrale à la fortune du fonds selon bilan

³ Concernant les excédents / sous-couvertures, la commission fixe les modalités des remboursements ou arrête des mesures en vue de combler les insuffisances de capital sur la base des marges définies préalablement.

Le montant théorique par fonds correspond à la fortune du fonds au 31.12.2012 nécessaire pour atteindre, au moyen de contributions annuelles constantes et en tenant compte d'un rendement des placements de 5%, la fortune du fonds nécessaire au moment de la mise hors service des centrales (valeur cible) déterminée sur la base du modèle mathématique. La base pour la détermination de cette valeur cible est constituée par les coûts à couvrir par chaque fonds, selon EC11, après la mise hors service des installations. (Voir également tableau Vue d'ensemble des coûts de désaffectation sur la base de l'étude des coûts 2011, page 11).

Financement de la désaffectation par les fonds

Sur la base d'un rendement de 5%, le portefeuille présentait, fin 2012, une sous-couverture globale de CHF 13,4 millions par rapport aux versements minimaux (2011 : sous-couverture de CHF 87,0 millions).

Evolution du fonds

Le montant cible pour la centrale nucléaire de Mühleberg est également basé sur une durée d'exploitation admise à 50 ans. La centrale nucléaire de Mühleberg ne pourra donc pas faire valoir de droit à un excédent en cas de surcapitalisation avant que l'autorisation d'exploitation illimitée n'ait acquis force exécutoire. Si la limitation de la durée d'exploitation prononcée par le tribunal administratif n'était pas levée par le Tribunal fédéral le 28 juin 2013, l'exploitant de la centrale nucléaire de Mühleberg devrait, en outre, verser au fonds de gestion les contributions manquantes jusqu'à la mise hors service définitive de la centrale ou fournir une garantie au fonds, conformément aux dispositions en vigueur de l'ordonnance⁴.

⁴) Telles étaient les restrictions et exigences du fonds envers l'exploitant de la centrale nucléaire de Mühleberg au 31.12.2012. Avec la décision du 28 mars 2013 du Tribunal fédéral levant la limitation de l'autorisation d'exploitation pour la centrale nucléaire de Mühleberg, ces restrictions et exigences sont devenues caduques.

9. L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012

9.1 L'évolution des marchés financiers en 2012

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des rendements pour les principaux marchés financiers en 2012 (en CHF) :

Evolution des marchés financiers

Catégories de placements		Indices	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre	2012
Obligations	CHF	SBI AAA-BBB	1,21%	1,08%	1,46%	0,39%	4,21%
	Monnaies étrangères	Citigroup World Gov. Bond Index hedged	0,46%	1,54%	1,28%	0,69%	4,02%
Actions	Suisse	SPI	6,97%	-1,44%	6,70%	4,65%	17,72%
	Monde	MSCI World	7,99%	-0,37%	6,08%	-0,04%	14,08%
Valeurs immobilières	Suisse	RB Immofonds-Index	3,74%	1,93%	0,17%	0,79%	6,77%
	Monde	FTSE EPRA/Nareit Global	9,13%	6,93%	4,76%	3,02%	25,94%

9.2 Résultat des placements

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires gère ses placements financiers, d'un total de CHF 1'528,8 millions (au 31.12.2012), dans le cadre de mandats de gestion active et indexée.

En 2012, l'ensemble de la fortune a généré un rendement absolu positif de +9,49%. Par rapport au rendement de référence, cela représente une légère sous-performance de -0,15 points de pourcentage.

En 2012, la légère surpondération des liquidités et des obligations en monnaies étrangères (couvertes contre le risque de change) a eu une influence légèrement négative sur le rendement global. Une autre raison de l'écart entre le rendement effectif et le rendement stratégique est liée aux placements immobiliers à l'étranger. Dans cette catégorie de placement, le rendement de référence n'a pas pu être atteint. Dans la catégorie de placement des actions et des obligations en monnaies étrangères (couvertes contre le risque de change), le rendement de référence a, en revanche, pu être dépassé.

10. RAPPORT ANNUEL ET COMPTES ANNUELS 2012

Les comptes annuels 2012 du fonds de désaffectation font partie intégrante du rapport annuel. La société de révision PricewaterhouseCoopers SA a vérifié les comptes et soumis le 16 mai 2013 son rapport à la commission, conformément à l'article 27 alinéa 2 OFDG.

**Approbation du rapport
et des comptes annuels**

Sur la base des conclusions de la société de révision, la commission a approuvé, le 16 mai 2013, le présent rapport d'activité et les comptes annuels, à l'intention du DETEC et du Conseil fédéral.

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Berne, le 16 mai 2013

COMPTES ANNUELS

2012

(Bilan, compte de résultats et annexe)

Bilan au 31 décembre 2012

en valeurs de marché

	CHF au 31.12.2012		CHF au 31.12.2011	
<u>Actif</u>				
Compte courant d'exploitation BCBE		527'011.20		176'205.45
Créances		-		-
Impôt anticipé et impôt à la source		1'933'134.44		2'157'072.41
Dépot UBS				
Liquidités	7'399'608.22		17'959'097.20	
Obligations en CHF	371'757'015.30		351'650'046.85	
Obligations en monnaies étrangères	233'599'749.73		206'476'297.44	
Actions	630'700'906.10		520'932'737.15	
Placements immobiliers	161'037'129.19		144'662'988.18	
Placements alternatifs	124'321'801.13	1'528'816'209.67	93'973'030.06	1'335'654'196.88
Total de l'actif		1'531'276'355.31		1'337'987'474.74
<u>Passif</u>				
Autres créanciers		61'099.04		42'638.80
Comptes de régularisation passifs		522'088.91		309'979.50
Etat du Fonds				
Axpo Power SA (CNB)	510'737'101.79		449'245'509.35	
KKW Gösgen SA (CNG)	335'948'654.09		298'141'709.05	
KKW Leibstadt SA (CNL)	379'951'635.93		334'874'352.38	
BKW FMB Energie SA (CNM)	288'444'884.64		243'182'154.55	
Zwilag	15'610'890.91	1'530'693'167.36	12'191'131.11	1'337'634'856.44
Total du passif		1'531'276'355.31		1'337'987'474.74

Compte de résultat et compte du Fonds 2012

	CNB CHF	CNG CHF	CNL CHF	CNM CHF	Zwilag CHF	Total CHF	Année précédente CHF
Compte de résultat							
Intérêts	3'728.77	2'463.66	2'775.50	2'023.09	106.54	11'097.56	26'870.48
Revenu des obligations	4'322'817.50	2'856'147.28	3'217'668.62	2'345'385.81	123'509.07	12'865'528.28	14'277'388.88
Revenu des actions	4'720'788.11	3'119'092.14	3'513'896.14	2'561'308.54	134'879.66	14'049'964.59	10'934'349.09
Revenu des placements immob.	1'329'991.59	878'744.44	989'972.91	721'599.60	37'999.76	3'958'308.30	3'694'209.00
Revenu des placements altern.	741'761.55	490'092.46	552'126.68	402'449.80	21'193.19	2'207'623.68	1'517'359.93
Bénéfices réalisés	2'788'123.55	1'842'153.06	2'075'326.48	1'512'722.98	79'660.67	8'297'986.74	4'374'448.39
Pertes réalisées	-916'090.11	-605'273.82	-681'887.31	-497'033.41	-26'174.00	-2'726'458.65	-3'859'600.57
Différences de change réalisées	-86'327.99	-57'038.13	-64'257.82	-46'838.07	-2'466.51	-256'928.52	-1'909'366.87
Résultat non réalisé	31'414'799.86	20'756'207.06	23'383'456.69	17'044'398.86	897'565.71	93'496'428.18	-26'348'196.40
Total des recettes	44'319'592.83	29'282'588.15	32'989'077.89	24'046'017.20	1'266'274.09	131'903'550.16	2'707'461.93
Frais de gestion de fortune	-1'403'674.11	-927'427.53	-1'044'818.14	-761'576.75	-40'104.97	-4'177'601.50	-3'735'548.53
<i>Organes</i>						-34'244.75	-14'154.80
<i>Bureau</i>						-365'579.90	-341'650.40
<i>Office fédéral de l'énergie</i>						-25'861.95	-24'485.70
<i>Charges externes</i>						-217'368.09	-159'894.00
<i>Organe de révision</i>						-22'140.00	-39'960.00
<i>Autres</i>						-2'443.05	-115.95
Total autres frais d'administration	-224'326.28	-148'215.58	-166'976.20	-121'710.36	-6'409.32	-667'637.74	-580'260.85
Total des dépenses	-1'628'000.39	-1'075'643.11	-1'211'794.34	-883'287.11	-46'514.29	-4'845'239.24	-4'315'809.38
Résultat de l'exercice	42'691'592.44	28'206'945.04	31'777'283.55	23'162'730.09	1'219'759.80	127'058'310.92	-1'608'347.45

Compte du Fonds							
Etats du Fonds au 1er janvier	449'245'509.35	298'141'709.05	334'874'352.38	243'182'154.55	12'191'131.11	1'337'634'856.44	1'330'643'203.89
Contributions annuelles/remb.	18'800'000.00	9'600'000.00	13'300'000.00	22'100'000.00	2'200'000.00	66'000'000.00	8'600'000.00
Résultat de l'exercice	42'691'592.44	28'206'945.04	31'777'283.55	23'162'730.09	1'219'759.80	127'058'310.92	-1'608'347.45
Etat du Fonds au 31.12.	510'737'101.79	335'948'654.09	379'951'635.93	288'444'884.64	15'610'890.91	1'530'693'167.36	1'337'634'856.44

Annexe aux comptes annuels 2012

1. Principes utilisés pour l'établissement du bilan et l'évaluation

Les comptes annuels ont été établis selon les dispositions des articles 17 et 18 de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG).

Les titres et les instruments financiers dérivés portés au bilan sont évalués à leur valeur de marché, qui est fournie par UBS SA, le dépositaire central, à la fin de l'exercice. Les valeurs de marché de ces positions figurent dans les catégories de placement respectives.

Le Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne peut donc pas faire valoir de déductions de l'impôt préalable. Les coûts figurant dans le compte de résultat comprennent ainsi la TVA.

2. Détails sur les comptes de pertes et profits et du Fonds

Conformément à la décision du 26 novembre 2011 de la commission (valable pour toute la période de taxation actuelle de 2012 à 2016), les recettes et dépenses ont été réparties en fonction des parts en capitaux pondérées des centrales devant verser des contributions.

La détermination des contributions correspond aux articles 8 et 9 OFDG. Les contributions pour la période de taxation actuelle ont été approuvées le 20 novembre 2012 par la commission.

La performance de la fortune totale déposée auprès des banques a atteint + 9,49 % pour l'exercice en cours (- 0,10 % l'exercice précédent).

3. Détails par rapport au bilan

3.1. Créances

Il n'existe aucune position ouverte à la fin de l'exercice. Les centrales ont versé les contributions dues selon la taxation actuelle ponctuellement.

3.2. Dépôt en titres

Les valeurs portées au bilan correspondent aux valeurs de la comptabilité des titres au 31 décembre 2012, tenue par UBS SA.

3.2.1. Opérations dérivées en cours aux valeurs d'imputation (en CHF)

	<u>Valeur de marché au bilan</u>	<u>Nombre de positions</u>	<u>Valeur de rempla- cement positive</u>	<u>Valeur de rempla- cement négative</u>	<u>Volume contracté</u>
Instruments financiers dérivés	-	0	-	-	-
Total au 31.12.2012	-	0	-	-	-
Total année précédente	-	0	-	-	-

Ces postes figurent au bilan à leur valeur de marché dans la catégorie de placement respective. Des produits dérivés qui sont tenues au cadre des placements collectifs, ne sont pas inclus dans la présentation sus-mentionnée.

Tous les produits dérivés contractés pendant l'exercice sous revue étaient couverts en tout temps.

3.2.2. Preuve du respect des marges tactiques selon l'organisation des placements

La commission a approuvé en décembre 2006 la stratégie de placements actuelle valable.

<u>Catégorie (y. c. liquidités et intérêts courus)</u>	<u>Valeur de marché 31.12.2012 CHF</u>	<u>Quote-part dans la fortune en % (valeur effective)</u>	<u>Position normale selon nouvelle stratégie</u>	<u>Marges tactiques (limites minimales et maximales)</u>
Liquidités	2'587'324.04	0.2%	0.0%	0 - 5 %
Liquidités	392'740.72			
Titres	371'757'015.30			
Obligations en CHF	372'149'756.02	24.3%	25.0%	15 - 35 %
Liquidités	869'307.20			
Titres	233'599'749.73			
Obligations en ME	234'469'056.93	15.3%	15.0%	10 - 20 %
Liquidités	1'597'619.93			
Titres	630'700'906.10			
Actions	632'298'526.03	41.4%	40.0%	30 - 50 %
Liquidités	352'612.73			
Titres	161'037'129.19			
Immeubles	161'389'741.92	10.6%	10.0%	7 - 13 %
Liquidités	1'600'003.60			
Titres	124'321'801.13			
Placements alternatifs	125'921'804.73	8.2%	10.0%	7 - 13 %
Total du dépôt UBS	1'528'816'209.67	100.0%	100.0%	

3.2.3. Securities Lending

A la date de la clôture des comptes, aucun titre n'était prêté dans le cadre des placements directs (inchangé par rapport aux années précédentes; arrêt des prêts de titres conformément à la décision du comité Placements).

3.3. Autres créanciers et comptes de régularisation passifs

Les factures suivantes n'étaient pas payées au 31.12.2012:

- Caisse de compensation AVS du canton de Berne, Berne	CHF	2'576.90
- ATAG Organisations économiques SA, Berne	CHF	34'031.85
- Raymond Cron, Binningen	CHF	5'032.20
- PPCmetrics AG, Zurich	CHF	16'470.00
- PricewaterhouseCoopers, Berne	CHF	2'988.09
		<u>CHF 61'099.04</u>

Les comptes de régularisation passifs contiennent les frais non payés des gestionnaires de fortune à la date de clôture des comptes (CHF 522'088.91; année précédente CHF 309'979.50).

3.4. Etat du fond

L'état du fond découle du compte du fonds 2012. Il représente les prétentions au 31 décembre 2012 des propriétaires tenus de verser des contributions conformément à l'article 13 OFDG.

3.5 Indications sur l'analyse des risques

Au cours de l'année 2012 la commission a procédé à une réévaluation des risques pertinents pour le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires sur la base d'un catalogue de risques, établi par le bureau en collaboration avec les exploitants des installations nucléaires. Où nécessaire, la commission a lancé des mesures pour limiter les risques.

Fonds de désaffectation pour les installations
nucléaires

29^{ème} rapport annuel

**Rapport de révision de
PricewaterhouseCoopers SA**

pour l'année

2012

(Rapport de l'organe de révision)



Rapport de l'organe de révision
à la commission du
Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires
Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et compte d'exploitation du fonds et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité de la commission

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) et aux règlements, incombe à la commission. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la commission est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'ordonnance et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 27 al. 1 OFDG en relation avec art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la commission.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité pour une évaluation et une fixation raisonnable des cotisations des centrales nucléaires électriques ainsi que les coûts probables de fermeture sont de la compétence de la commission et ne fait pas partie des contrôles effectués par nous.

PricewaterhouseCoopers AG



Jürg Reber
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Hans Peter Linder
Expert-réviseur

Bern, 16 mai 2013

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et compte d'exploitation du fonds et annexe)